



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cedex

Viridien (anciennement CGG)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Viridien (anciennement CGG)

Société Anonyme

RCS Evry - 969 202 241

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Viridien,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Viridien relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 1 478 millions d'euros, les créances rattachées pour un montant net de 865 millions d'euros.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur les *business plans* par activité du Groupe et des estimations y afférentes, notamment en ce qui concerne :

- les flux de trésorerie futurs attendus des activités du Groupe, étant précisé que des flux de trésorerie normatifs sont utilisés au-delà de la période explicite, et que ceux-ci intègrent les flux relatifs aux nouveaux business positionnés sur les marchés en forte expansion des Sciences du Digital, de la Transition Énergétique et des Solutions de Surveillance et d'Observation ;
- les taux d'actualisation appliqués à ces flux ;
- le taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Ces principes sont décrits dans les notes 1 et 4 de l'annexe des comptes annuels.

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels, la comparaison entre la valeur d'usage et la valeur nette comptable des titres de participation a amené à constater une reprise nette de provision de 199 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2024.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit, en raison de leur importance dans les comptes et des estimations et des jugements de la direction nécessaires, en particulier, dans le contexte de la transition énergétique.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de la méthode d'évaluation des titres de participation retenue par la société ;
- étudier la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles retenues, issues du budget 2025 du Groupe et des perspectives du Groupe sur la période explicite approuvées par la direction ;
- prendre connaissance des principales hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs, et les examiner, notamment au regard des perspectives du marché du pétrole et du gaz, d'une part, et des marchés des Sciences du Digital, de la Transition Énergétique et des Solutions de Surveillance et d'Observation, d'autre part ;
- réaliser une analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie par rapport aux réalisations ;
- apprécier l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction ;
- réaliser des analyses de sensibilité.

Nous avons par ailleurs intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin, notamment, d'analyser les taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenus par la direction, et d'apprécier l'adéquation des taux d'actualisation avec le niveau de risque intégré dans les flux de trésorerie. Ces derniers ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées qui sont présentées dans les comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viridien par votre assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-huitième année (dont quarante-quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 5 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Claire Cesari-Walch
Associée

Forvis Mazars SA

DocuSigned by:

1A2EDF530D6A480...

Alexandre de Belleville
Associé

6.2 Comptes annuels 2023-2024 de Viridien

6.2.1 BILAN

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024			31 décembre 2023
		Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE		10 056,6	(7 707,6)	2 349,0	2 167,6
Immobilisations incorporelles	3	26,1	(25,8)	0,3	0,4
Autres immobilisations incorporelles		26,1	(25,8)	0,3	0,4
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	0,3	(0,2)	0,1	0,1
Constructions		0,1	(0,1)	-	-
Autres immobilisations corporelles		0,2	(0,1)	0,1	0,1
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières	4	10 030,2	(7 681,6)	2 348,6	2 167,1
Participations		9 160,0	(7 681,6)	1 478,4	1 251,6
Créances rattachées à des participations		864,6	-	864,6	910,6
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		5,6	-	5,6	4,9
ACTIF CIRCULANT		291,3	(13,6)	277,7	436,5
Avances & acomptes versés sur commandes		0,9	-	0,9	0,8
Créances		112,8	(0,9)	111,9	227,8
Créances clients et comptes rattachés	5	20,5	-	20,5	12,7
Autres créances d'exploitation		2,3	-	2,3	1,3
Autres créances	6	90,0	(0,9)	89,1	213,8
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10	20,1	(12,7)	7,4	21,7
Instruments de Trésorerie Actif		3,5	-	3,5	1,9
Disponibilités		154,0	-	154,0	184,3
Comptes de régularisation actif	14	50,0	-	50,0	34,2
TOTAL ACTIF		10 397,9	(7 721,2)	2 676,7	2 638,3

En millions d'euros	Notes	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat
		31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2023
CAPITAUX PROPRES	7	949,9	765,3	765,3
Capital		7,2	7,1	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion		500,3	500,3	500,3
Écart de réévaluation		0,2	0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1	7,1
Autres réserves		6,1	6,2	6,2
Report à nouveau		244,0	150,1	244,0
Résultat de l'exercice		184,6	93,9	-
Provisions réglementées		0,4	0,4	0,4
PROVISIONS	8	2,2	7,7	7,7
Provisions pour risques		1,3	6,7	6,7
Provisions pour charges		0,9	1,0	1,0
DETTES		1 640,7	1 819,2	1 819,2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	1 027,4	1 055,9	1 055,9
Emprunts dettes financières divers	9	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	23,4	16,7	16,7
Dettes fiscales et sociales	12	4,4	4,0	4,0
Autres dettes d'exploitation		1,5	1,2	1,2
Autres dettes	13	584,0	741,4	741,4
Comptes de régularisation passif	14	83,9	46,1	46,1
TOTAL PASSIF		2 676,7	2 638,3	2 638,3

6.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre	
		2024	2023
Prestations de services		-	-
Produits des activités annexes		34,9	25,4
Chiffre d'affaires	16	34,9	25,4
Consommations en provenance des tiers		(40,2)	(28,3)
Impôts et taxes		(0,9)	(0,9)
Charges de personnel		(10,1)	(10,1)
Autres produits (charges) de gestion courante		(0,3)	(1,0)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(0,3)	(0,4)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0,2	0,6
Résultat d'exploitation		(16,7)	(14,7)
Gains (pertes) de change		(17,8)	11,8
Dividendes reçus des filiales		37,4	94,0
Autres produits (charges) financiers		110,4	109,4
Intérêts financiers		(134,8)	(132,8)
Dotations aux provisions		(100,4)	(10,3)
Reprises sur provisions		305,9	61,5
Résultat financier	18	200,7	133,6
Résultat courant		184,0	118,9
Résultat net des cessions d'actifs		(0,1)	(30,3)
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles		(1,0)	-
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		-	1,8
Autres éléments exceptionnels		1,4	(4,9)
Résultat exceptionnel	19	0,3	(33,4)
Impôts sur les bénéfices	20	0,3	8,4
Résultat net		184,6	93,9

6.2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2024	2023
EXPLOITATION			
Résultat net		184,6	93,9
Dividendes reçus non cash	18	(37,3)	(93,6)
Amortissements et provisions		0,2	0,2
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	-	30,3
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		(204,7)	(53,2)
Annulation du coût de la dette financière externe	18	86,4	87,4
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(45,4)	(43,2)
Capacité d'autofinancement		(16,2)	21,8
(Augmentation) diminution des créances clients		(7,8)	(0,2)
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		(7,9)	27,2
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		6,6	1,1
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		4,3	(4,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(21,0)	45,5
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Acquisition de participations		-	(0,1)
Total investissement		-	(0,1)
Valeurs de cessions des actifs		-	2,5
Remboursement de prêts		0,5	0,1
Attribution de prêts		(0,9)	(1,5)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(0,4)	1,0
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	9	(54,6)	-
Charges d'intérêts payées	9	(86,7)	(87,7)
Nouveaux emprunts	9	-	-
Variation prime d'émission nette des amortissements		-	-
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	-
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		118,5	80,4
Augmentation de capital	7	-	0,1
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(22,8)	(7,2)
Variation de trésorerie		(44,2)	39,3
Trésorerie à l'ouverture		202,9	163,6
Trésorerie à la clôture		158,7	202,9

6.2.4 NOTES ANNEXES

NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables	NOTE 14	Comptes de régularisation
NOTE 2	Faits marquants	NOTE 15	Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques
NOTE 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	NOTE 16	Chiffre d'affaires
NOTE 4	Immobilisations financières	NOTE 17	Transferts de charges
NOTE 5	Clients	NOTE 18	Résultat financier
NOTE 6	Autres créances	NOTE 19	Résultat exceptionnel
NOTE 7	Capital social et plan d'options	NOTE 20	Impôts sur les bénéfices
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	NOTE 21	Effectifs
NOTE 9	Dettes financières	NOTE 22	Rémunération des administrateurs et du Directeur Général
NOTE 10	Instruments financiers	NOTE 23	Transactions avec les sociétés liées
NOTE 11	Dettes fournisseurs	NOTE 24	Événements postérieurs à la clôture
NOTE 12	Dettes fiscales et sociales		
NOTE 13	Autres dettes		

NOTE 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n° 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2024 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 février 2025 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

Viridien SA est la société mère du Groupe Viridien. Le siège social de Viridien est situé au 27 avenue Carnot, 91300 Massy depuis le 31 mai 2019.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- agencements : six à dix ans ;
- matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- matériels de transport : trois à cinq ans ;
- matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur des estimations : flux de trésorerie futurs attendus, taux d'actualisation appliqués à ces flux, et taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

VIRIDIEN a opté depuis le 1er janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel

en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 Faits marquants

Au cours de l'exercice 2024

Changement de nom

Lors de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé la résolution visant à changer la dénomination sociale de CGG en Viridien.

Afin de soutenir davantage sa stratégie de croissance, l'entreprise a adopté la nouvelle marque Viridien, marquant ainsi une nouvelle étape dans son développement stratégique en tant que société spécialisée en Technologies Avancées, Digital et Données Terrestres. Ce nouveau nom renforce l'orientation du groupe autour d'un portefeuille de solutions comprenant ses activités principales en Géosciences, Données Terrestres et Surveillance & Monitoring, ainsi que de nouvelles offres dans les marchés à faible empreinte carbone, notamment les Mines & Minéraux et le Captage et Stockage du Carbone (CCS). Par ailleurs, l'entreprise étend son expertise à des marchés au-delà du secteur de

l'énergie, notamment dans le Calcul Haute Performance (HPC) et la Surveillance des Infrastructures.

Regroupement des actions

Le 31 juillet 2024, la Société a réalisé un regroupement des actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action de 1 euro de valeur nominale. Après regroupement le capital social est donc fixé à 7 161 465 euros divisé en 7 161 465 actions de 1 euro chacune.

Cession des crédits d'impôt recherche

En juin 2024, la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring la créance de crédit d'impôt recherche 2023. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 5,3 millions d'euros après une commission d'escompte de 1,1 million d'euros imputée en charges financières et une réserve de 5 % inscrite au débit du compte dépôts et cautionnements.

En millions d'euros

	2024
Montant des crédits d'impôts cédés	6,7
Commission d'escompte	(1,1)
Réserve	(0,3)
Montant encaissé	5,3

Remboursement partiel des Obligations à haut rendement 2027

Au second semestre 2024, un programme de rachat des obligations à haut rendement 2027 a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 6,3 millions d'euros passant ainsi de 585,0 millions d'euros à 578,7 millions d'euros. La tranche dollar US a été remboursée pour 56,6 millions de

dollars US passant ainsi de 500,0 millions de dollars US à 447,6 millions de dollars US.

Ces rachats ont été effectués en dessous de la valeur nominale des obligations et l'annulation des obligations rachetées a généré un boni de 0,1 million d'euro et 1,2 million de dollars US inscrits en produits exceptionnels dans les comptes de la Société. (notes 9 et 19)

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations.

Valeur des titres de participation au 31 décembre 2024

La valeur nette comptable des titres de participation détenus par la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 1 478 millions d'euros. La valeur comptable de ces titres s'apprécie au regard de leur valeur d'usage.

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres a amené la Société à constater une reprise nette de provisions de 199 millions d'euros en 2024. Cette reprise s'ajoute à la reprise de provisions liée à la sortie de titres intervenue au cours de l'exercice (0,1 million d'euros), portant à 199,1 millions d'euros le montant total des reprises nettes de provisions sur titres de participations. Le détail de cette provision est donné en note 4. Au titre de l'exercice 2023, la Société avait constaté une reprise nette de provisions de 29,0 millions d'euros.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

<i>En millions d'euros</i>	2023
Prix de vente (2,7 millions de dollars US)	2,5
Moins-value de cession	(25,1)
Reprise de dépréciation des titres Argas	19,1
Moins-value nette	(6)

Au cours de l'exercice 2023

Cession des crédits d'impôt recherche

Courant septembre 2023, la Société a cédé à la Banque Postale leasing & factoring les 3 créances de Crédit d'impôts recherche pour les années 2020-2021 et 2022. Cette opération s'est traduite par un encaissement de 21 millions d'euros après une commission d'escompte de 2,5 millions d'euros imputée en charges financières et une réserve de 5 % appliquée sur chaque année. Cette dernière a été inscrite au débit du compte Dépôts et Cautionnements.

Cession de ARGAS (Arabian Geophysical and Surveying Company)

Le 21 novembre 2023, la Société a annoncé avoir conclu un accord pour céder l'intégralité de sa participation de 49 % dans Arabian Geophysical and Surveying Company (ARGAS) à Industrialization and Energy Services Company ("TAQA"). La transaction a été finalisée en date du 11 décembre 2023.

NOTE 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre					
	2024			2023		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	24,9	(24,9)	0,0	24,9	(24,9)	0,0
Frais de développement	1,2	(0,9)	0,3	1,2	(0,8)	0,4
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	26,1	(25,8)	0,3	26,1	(25,7)	0,4

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31 déc. 2024
Immobilisations brutes	26,1	-	-	26,1
Amortissements	(25,7)	(0,1)	-	(25,8)
Immobilisations incorporelles	0,4	(0,1)	-	0,3

Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre					
	2024			2023		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	0,1	(0,1)	0,0	0,1	(0,1)	0,0
Autres	0,2	(0,1)	0,1	0,2	(0,1)	0,1
Immobilisations corporelles	0,3	(0,2)	0,1	0,3	(0,2)	0,1

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	Acquisitions – dotations	Cessions – réformes	31 déc. 2024
Immobilisations brutes	0,3	-	-	0,3
Amortissements	(0,2)	-	-	(0,2)
Immobilisations corporelles	0,1	-	-	0,1

NOTE 4 Immobilisations financières

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre					
	2024			2023		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	9 160,0	(7 681,6)	1 478,4	9 132,4	(7 880,7)	1 251,7
Créances rattachées à des participations	864,6	-	864,6	910,6	-	910,6
Autres immobilisations financières	5,6	-	5,6	4,9	-	4,9
Immobilisations financières	10 030,2	(7 681,6)	2 348,6	10 047,9	(7 880,7)	2 167,1

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2024	2023
Solde net en début de période	1 251,7	1 221,9
Acquisitions de titres	265,9	9,3
Sorties/cessions de titres	(238,3)	(33,2)
Variation des provisions pour dépréciations des titres	199,1	53,7
Solde net en fin de période	1 478,4	1 251,7

Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	2023	Acquisitions de titres	Sorties /cessions de titres	Variations de provisions	2024
CGG do Brasil Participações Ltda	9,0	-	-	-	9,0
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	-	-	-	0,1
CGG Geofisica Ltda	-	-	(0,1)	0,1	-
CGG Holding B.V.	314,7	170,9	-	242,7	728,3
CGG International SA	-	-	-	-	-
CGG Marine Resources Norge AS	-	-	-	-	-
CGG Mexico SA de CV	0,1	-	-	-	0,1
CGG Services (NL) B.V.	-	-	-	-	-
CGG Services SAS	129,0	95,0	-	(95,0)	129,0
Geomar SAS	464,0	-	(238,2)	-	225,8
PT CGG Services Indonesia	0,1	-	-	-	0,1
Sercel SAS	298,1	-	-	56,3	354,4
Sercel Holding SAS	28,4	-	-	-	28,4
Veritas do Brazil Ltd	1,0	-	-	-	1,0
Vitzel S.A. de C.V.	0,1	-	-	-	0,1
Wavefield Inseis AS	7,1	-	-	(5,0)	2,1
Titres nets	1 251,7	265,9	(238,3)	199,1	1 478,4

Les acquisitions de titres correspondent à des opérations sur capital. L'augmentation de capital de CGG Services SAS de 95 millions d'euros a été effectuée en vue de reconstituer ses capitaux propres. Celle de CGG Holding BV de 171 millions d'euros a été effectuée principalement pour permettre à cette dernière de

procéder à une augmentation de capital de sa filiale CGG Services (UK) Limited pour 150 millions de Dollars US dont les capitaux propres avaient également besoin d'être reconstitués. Les sorties correspondent à une réduction de capital de Geomar et à la liquidation de la société CBG Geofisica Ltda.

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 des principales filiales de la Société (sociétés stratégiques pour le groupe, holding et participations significatives) :

<i>En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat <i>(en devise)</i>	Quote-part de capital détenue <i>(en %)</i>	Résultat du dernier exercice clos <i>(en devise)</i>
Filiales				
CGG do Brasil Participações Ltda ^(b)	BRL	205,7	99,99	(104,9)
CGG Holding B.V. ^(b)	USD	848,2	100	95,4
CGG Services SAS ^(a)	EUR	106,9	100	(42,0)
Geomar SAS ^(a)	EUR	200,0	100	52,7
Sercel Holding SAS ^(a)	EUR	58,1	100	4,3
Sercel SAS ^(a)	EUR	65,1	100	(24,3)
Wavefield Inseis AS ^(b)	USD	(8,3)	100	10,2
Autres ^(c)	USD	3,5	-	1,4

(a) Extrait des comptes statutaires 2024 provisoires de la Société établis en devise locale.

(b) Extrait des liasses de consolidation IFRS 2024 de la Société établis en devise fonctionnelle.

(c) Somme des liasses de consolidation IFRS 2024 des autres filiales de la Société en USD.

À titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1 € = 1,0389 USD et 6,4253 BRL

Dépréciations relatives aux titres de participations

La valeur d'usage des titres de participation a été déterminée sur la base des business plan par activité du Groupe.

Les valeurs d'utilité sont déterminées comme indiqué ci-après :

- flux de trésorerie budgétés et flux de trésorerie prévisionnels sur la période du plan d'affaires de chaque UGT, ces périodes formant la période explicite. La période explicite de l'UGT Geoscience est de 3 ans, celles des UGTs EDA et SMO étendues à 5 ans depuis l'exercice 2023. Ces deux années complémentaires permettent de couvrir la période de transition opérationnelle de ces UGTs vers l'acquisition nodale pour EDA et vers les nouveaux business pour SMO. Les flux de trésorerie ont été approuvés par la direction du groupe ;
- utilisation de flux de trésorerie normatifs au-delà des périodes explicites ; le poids des flux de trésorerie normatifs actualisés représentant plus de 71,0 % de la valeur d'utilité pour les UGTs EDA, plus de 72,0 % pour l'UGT GEO et plus de 67,0 % pour l'UGT SMO ;
- taux de croissance à long terme de 2,0 % pour toutes les UGTs ; le déclin attendu de l'activité O&G à long terme étant compensé par la dynamique associée aux nouveaux business, y compris la transition énergétique ;
- taux d'actualisation de 11,0 % pour toutes les UGTs, que nous considérons comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC). Le taux d'actualisation inclut le risque associé à la dynamique de développement des nouveaux business, de la transition vers les activités d'acquisition nodales ainsi que le risque associé à la transition énergétique ;

- taux d'actualisation correspond à des taux avant impôt de 13,6 % pour l'UGT Geoscience, 13,0 % pour l'UGT EDA et 13,3 % pour l'UGT SMO.

Après une légère augmentation des dépenses mondiales en amont d'environ 2,0 % en 2024, nous voyons une croissance modérée des dépenses d'exploration et de production en 2025, bien qu'en ligne avec les analystes de l'industrie, dans le cadre d'une reprise à plus long terme de l'industrie de l'énergie. Au niveau macroéconomique, nous continuons à voir les effets de plusieurs années de réduction des investissements. Nous nous attendons à ce que le renforcement du marché de l'exploration, du développement et de la production améliore considérablement les performances de nos activités principales, car nos clients donnent la priorité aux projets à court délai de mise sur le marché et à la recherche de nouvelles réserves moins coûteuses, moins risquées et à faible teneur en carbone, en particulier au large des côtes. L'industrie est en position de force pour conduire la transition énergétique avec la décarbonisation du pétrole et du gaz, et nos technologies différenciées devraient jouer un rôle clé. Nous pensons que ces tendances macroéconomiques positives profiteront à chacune de nos activités.

Au-delà de nos activités traditionnelles, nous pensons que les marchés en forte expansion du Digital, de la Surveillance et de l'Observation ainsi que de la Transition Énergétique, domaines dans lesquels nous investissons au travers de nos solutions intégrées, contribueront significativement à la croissance des activités du Groupe dans les années à venir.

Nos projections financières sont basées sur ces trajectoires de croissance de nos activités cœur à forte différenciation technologique et sur la croissance de nos nouveaux business.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2024, se présente comme suit :

Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des :

<i>En millions d'euros</i>	Titres de participation	Créances rattachées	Avances de trésorerie	Créances rattachées aux participations	Provisions pour risques filiales	Total
CBG Geofisica Ltda	(0,1)	-	-	-	-	(0,1)
CGG Holding B.V.	(242,7)	-	-	-	-	(242,7)
CGG Services SAS	95,0	-	-	-	-	95,0
Sercel SAS	(56,3)	-	-	-	-	(56,3)
Wavefield Inseis AS	5,0	-	-	-	-	5,0
TOTAL	(199,1)	-	-	-	-	(199,1)

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances rattachées aux participations et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier (note 18). Les dotations et reprises de provisions pour risques filiales sont enregistrées en résultat exceptionnel (note 19).

Créances rattachées aux participations

Variation du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Solde net en début de période	910,6	939,9
Prêts accordés par la Société, en trésorerie ou par comptes-courants	55,3	44,4
Remboursements de créances rattachés, en trésorerie ou par comptes-courants	(151,5)	(47,1)
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	-	-
Incidence des variations de change	49,3	(26,6)
Variation des intérêts courus	0,9	-
Solde net en fin de période	864,6	910,6

Détail du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Prêt à CGG Holding (US) Inc	481,3	452,5
Prêt à CGG Holding BV	96,3	90,5
Prêt à CGG Services (UK) Ltd	48,1	135,8
Prêt à CGG Services SAS	-	54,3
Prêt à CGG Services Australia Pty	14,4	13,6
Prêt à CGG Services Singapour Pte Ltd	4,8	4,5
Prêt à Sercel SAS	60,0	60,0
Prêt à Sercel Holding SAS	60,0	60,0
Prêt à CGG Services Norway AS	77,0	18,1
Intérêts courus	22,7	21,3
Solde net en fin de période	864,6	910,6

CGG Holding BV

Le 1^{er} février 2013, plusieurs prêts à moyen terme ont été accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. Ces prêts à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5,5 %.

En 2014, 2015 et 2018, quatre, trois puis deux prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 969,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 807,9 millions d'euros.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces emprunts a été porté à 8,4 % et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2020, deux prêts d'un total de 200 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 166,9 millions d'euros.

Le 30 juin 2023, le taux d'intérêt du dernier prêt de 100 millions de dollars US a été porté à 9,75 % et sa maturité repoussée jusqu'au 1^{er} avril 2027.

Au 31 décembre 2023, le solde du prêt octroyé à CGG Holding B.V. s'élève donc à 100 millions de dollars US.

CGG Holding (U.S.) Inc.

Le 1^{er} avril 2021, dans le cadre du refinancement la Société a octroyé un prêt de 550 millions de dollars US à CGG Holding (U.S.) Inc. afin de lui permettre de rembourser le solde du 1st lien Note.

Le 31 mars 2023, un remboursement partiel de 50 millions de dollars US a été effectué par CGG Holding (U.S.) Inc. par reconversion en compte courant pour un montant de 47,1 millions d'euros.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2024, le solde du prêt octroyé à CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 500 millions de dollars US.

CGG Services (UK) Ltd.

Le 31 décembre 2021, la Société a octroyé un prêt à CGG Services UK Ltd. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 100 millions de dollars US.

Le 1^{er} mars 2022 la Société a octroyé un complément à CGG Services UK Ltd. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 50 millions de dollars US.

Le 2 décembre 2024, un remboursement partiel de 100 millions de dollars US a été effectué par CGG Services UK Ltd. par reconversion en compte courant.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2024, le solde du prêt octroyé à CGG Services UK Ltd. s'élève donc à 50 millions de dollars US.

Sercel SAS

Le 1^{er} juin 2022, la Société a octroyé un prêt à Sercel SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 60 millions d'euros. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 % l'an.

Sercel Holding SAS

Le 15 juin 2022, la Société a octroyé un prêt à Sercel Holding SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 40 millions d'euros.

Le 1^{er} janvier 2023 la Société a octroyé un complément à Sercel Holding SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions d'euros.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 8,75 % l'an.

Au 31 décembre 2024, le solde du prêt octroyé à Sercel Holding SAS s'élève à 60 millions d'euros.

CGG Services SAS

Le 1^{er} novembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 40 millions de dollars US.

Le 1^{er} avril 2023 la Société a octroyé un complément à CGG Services SAS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 20 millions de dollars US.

Le 2 décembre 2024, un remboursement total de 60 millions de dollars US a été effectué par CGG Services SAS par reconversion en compte courant.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2024, le solde du prêt octroyé à CGG Services SAS est donc nul.

CGG Services (Norway) AS

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services (Norway) AS par imputation sur le compte courant pour un

montant total de 20 millions de dollars US. Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Le 21 juin 2024 la Société a octroyé un complément à CGG Services (Norway) AS par imputation sur le compte courant pour un montant total de 60 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2024, le solde du prêt octroyé à CGG Services (Norway) AS. s'élève donc à 80 millions de dollars US.

CGG Services Australia Pty

Le 1^{er} décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services Australia Pty par imputation sur le compte courant pour un montant total de 8,5 millions de dollars US.

Le 14 avril 2023 la Société a octroyé un complément à CGG Services Australia Pty par imputation sur le compte courant pour un montant total de 6,5 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2024, le solde du prêt octroyé à CGG Services Australia Pty s'élève à 15 millions de dollars US.

CGG Services Singapour Pte

Le 30 décembre 2022, la Société a octroyé un prêt à CGG Services Singapour Pte par imputation sur le compte courant pour un montant total de 5 millions de dollars US.

Ce prêt à échéance du 1^{er} avril 2027 porte intérêts au taux de 9,75 % l'an.

Au 31 décembre 2024, le solde des différents prêts octroyés aux filiales du groupe s'élève à 750 millions de dollars US et 120 millions d'euros.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2024, les intérêts courus relatifs aux prêts accordés s'élèvent à 22,7 millions d'euros contre 21,3 millions d'euros à fin 2023.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements et des garanties opérationnelles de plus d'un an (2,7 millions d'euros) ainsi qu'aux réserves effectuées lors de la cession des crédits d'impôt recherche pour 1,1 million d'euros (*note 2*).

Ce poste inclut également deux comptes séquestre. Le premier d'un montant de 0,3 million d'euros ouvert dans le cadre de la sortie du Plan de Sauvegarde de la Société et correspondant aux sommes restantes dues aux créanciers défaillants jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan. Le second d'un montant de 1,4 million d'euros ouvert en 2022 lors de la vente du bâtiment Galileo au profit de l'acquéreur pour une durée maximum de 10 ans.

NOTE 5 Clients

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2024	2023
Clients	20,5	12,7
Clients factures à établir	-	-
Provisions pour créances douteuses	-	-
Clients et comptes rattachés - net	20,5	12,7
<i>Dont à plus d'un an</i>	-	-

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du Groupe

NOTE 6 Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2024	2023
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	74,1	205,1
Créances et crédits d'impôt, nets	6,1	5,2
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	8,9	3,5
Autres	-	-
Autres créances	89,1	213,8

Détail du poste « Avances de trésorerie »

Depuis le 1^{er} février 2019, la Société s'est substituée à la société CGG Holding B.V. en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des

avances de trésorerie rémunérées principalement à un taux SOFR + 3 % et emprunte auprès de ses filiales principalement à un taux SOFR + 1,5 %. La majorité des flux et opérations intragroupe sont encaissés et décaissés par le biais d'avances de trésorerie et ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie pour la Société.

La position nette des avances de trésorerie s'élève à (314,0) millions d'euros et se détaille comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre			
	2024			2023
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Avances de trésorerie accordées	70,1	-	70,1	198,8
Intérêts courus attachés	4,0	-	4,0	6,3
Sous-total	74,1	-	74,1	205,1
Avances de trésorerie reçues	(375,9)	-	(375,9)	(524,5)
Intérêts courus attachés	(12,2)	-	(12,2)	(29,3)
Sous-total (note 13)	(388,1)	-	(388,1)	(553,8)
Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes	(314,0)	-	(314,0)	(348,7)

NOTE 7 Capital social et plan d'options

Capital social

Le 31 juillet 2024, la Société a réalisé un regroupement des actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action de 1 euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2024, le capital social de Viridien se compose de 7 161 465 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2024, le montant des réserves libres de la Société s'élève à 935,0 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves libres de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2024, 2023 et 2022.

Viridien n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Au 31.12.2023	Affectation du résultat 2023	Résultat 2024	Opérations sur capital	Au 31.12.2024
Capital	7,1	-	-	0,1	7,2
Primes d'émission, d'apport et de conversion	500,3	-	-	-	500,3
Écart de réévaluation	0,2	-	-	-	0,2
Réserve légale	7,1	-	-	-	7,1
Autres réserves	6,2	-	-	(0,1)	6,1
Report à nouveau	150,1	93,9	-	-	244,0
Résultat de l'exercice	93,9	(93,9)	184,6	-	184,6
Provisions réglementées	0,4	-	-	-	0,4
Capitaux propres	765,3	-	184,6	-	949,9

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2024 correspondent à l'attribution de 24 703 actions gratuites sur la période dont l'incidence s'est élevée à 0,02 million d'euros sur les

capitaux propres de la Société. Ce nombre d'actions prend en compte les ajustements liés au regroupement d'actions du 31 juillet 2024.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs. Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2024 :

	Options initialement attribuées	Options initialement attribuées après opérations sur capital ^(a)	Options non exercées au 31.12.2024 ^(b)	Prix d'exercice par action ^(b)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	65 713	38 878	215 €	27 juin 2026	17,9 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	6 713	1 680	139 €	27 juin 2026	17,9 mois
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	2 273 520	22 827	13 071	152 €	27 juin 2027	29,9 mois
Plan du 6 janvier 2020	80 000	800	400	272 €	27 juin 2027	29,9 mois
Plan du 25 juin 2020	2 268 512	22 726	14 938	110 €	25 juin 2028	41,8 mois
Plan du 24 juin 2021	1 910 920	19 115	12 689	91 €	24 juin 2029	53,8 mois
Plan du 1 ^{er} juillet 2022	40 000	400	200	102 €	24 juin 2029	53,8 mois
Plan du 22 juin 2022	3 370 200	33 702	29 642	105 €	22 juin 2030	65,7 mois
Plan du 28 juillet 2023	160 000	1 600	1 600	79 €	28 juillet 2030	66,9 mois
Plan du 22 juin 2023	195 000	1 950	1 950	82 €	2 mars 2031	74,0 mois
Plan du 22 juin 2023	3 392 560	33 920	31 022	68 €	22 juin 2031	77,7 mois
TOTAL	20 906 272	209 466	146 070			

(a) Options initialement attribuées réévaluées suite au regroupement d'actions de 2024.

(b) Suite au regroupement d'actions de juillet 2024, les plans d'options ont été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 31 juillet 2024	Prix d'exercice avant ajustement	Prix d'exercice ajusté
Plan du 27 juin 2018	39 105	2,15 €	215 €
Plan du 11 décembre 2018	1 680	1,39 €	139 €
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	13 139	1,52 €	152 €
Plan du 6 janvier 2020	400	2,72 €	272 €
Plan du 25 juin 2020	15 004	1,10 €	110 €
Plan du 24 juin 2021	12 775	0,91 €	91 €
Plan du 1 ^{er} juillet 2022	200	1,02 €	102 €
Plan du 22 juin 2022	32 068	1,05 €	105 €
Plan du 28 juillet 2022	1 600	0,79 €	79 €
Plan du 22 juin 2023	1 950	0,82 €	82 €
Plan du 22 juin 2023	33 268	0,68 €	68 €

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de huit ans ;
- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le 27 juin 2019 et le 5 novembre 2019 le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance

liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 062 190 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 6 janvier 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 80 000 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,72 euros. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 7 ans et 6 mois.

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 940 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 968 512 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 330 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 710 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2024 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 870 920 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,91 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 22 juin 22, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 455 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 140 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en une fois, en juin 2025 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 1 775 200 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,05 euro. Les droits aux dites actions seront acquis en deux fois, en juin 2024 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 430 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 270 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2026 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action VIRIDIEN. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 692 560 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2025 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2026 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Les quantités décrites ci-dessus pour les années 2018 à 2023 s'entendent avant le regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 100 actions anciennes) effectué en juillet 2024.

Aucune option de souscription d'actions n'a été accordée pour l'exercice 2024.

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>				
Options non exercées en début d'exercice	16 115 782	1,38 €	13 341 156	1,91 €
Attributions	-	-	3 787 560	0,70 €
Ajustements liés au regroupement d'actions	(15 954 482)	-	-	-
Exercées	-	-	-	-
Échues non exercées	15 230	214,38 €	1 012 934	5,79 €
Options non exercées en fin d'exercice	146 070	130,17 €	16 115 782	1,38 €
Options exerçables en fin d'exercice	89 498	159,88 €	7 364 902	1,98 €

Le cours moyen de l'action Viridien s'est élevé à 45,35 euros en 2024 (compte tenu du regroupement des actions à raison de 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action de 1 euro de valeur nominale) et 0,70 euro en 2023.

Actions gratuites

Le 24 juin 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 280 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2024.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 740 000 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 407 905 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2023 et 50 % en juin 2024.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 24 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 22 juin 2022, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 455 000 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 1 140 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2025.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 887 600 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2024 et 50 % en juin 2025.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2024 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2023, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des

comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 848 700 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2024 et 50 % en juin 2025.

Le 22 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 430 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en juin 2026. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 1 270 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2026.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ; 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 890 040 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2025 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2024, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 22 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 841 500 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2025 et 50 % en juin 2026.

Le 19 juin 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 1 000 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance sont acquises en une tranche, en

juin 2027. La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 3 050 000 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2027.

La date d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance ;

- 968 400 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront

acquises en deux tranches : 50 % en juin 2026 et 50 % en juin 2027.

La date d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2026 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2025, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La date d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 19 juin 2027 ou à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires d'approbation des comptes 2026, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 1 770 500 actions gratuites soumises à une condition de présence seule à certains salariés du Groupe. Ces actions gratuites soumises à conditions de présence seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2026 et 50 % en 2027.

Les quantités décrites ci-dessus pour les années 2021 à 2024 s'entendent avant le regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 100 actions anciennes) effectué en juillet 2024.

NOTE 8 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Pertes de change	0,4	6,7
Provisions court terme	0,4	6,7
Indemnités de départ à la retraite	0,8	1,0
Provisions pour risques	1,0	-
Provisions long terme	1,8	1,0
Provisions pour risques et charges	2,2	7,7

Variations de la période

En millions d'euros	31.12.2023	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres	31.12.2024
Pertes de change (note 14)	6,7	0,4	(6,7)	-	-	0,4
Frais de restructuration	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques filiales (note 4)	-	-	-	-	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Provisions court terme	6,7	0,4	(6,7)	-	-	0,4
Indemnités de départ à la retraite	1,0	-	-	(0,2)	-	0,8
Provisions pour risques	-	1,0	-	-	-	1,0
Provisions long terme	1,0	1,0	-	(0,2)	-	1,8
Provisions pour risques et charges	7,7	1,4	(6,7)	(0,2)	-	2,2

Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :

Exploitation	-	-	(0,2)	
Financier (note 18)	0,4	(6,7)	-	
Exceptionnel (note 19)	1,0	-	-	

Autres provisions

En 2024, la dotation aux provisions exceptionnelles est relative à un risque lié au personnel.

Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,20 % en 2024 contre 3,50 % en 2023 ;

- taux moyen de revalorisation des salaires : 3,5 % en 2025 et 2,5 % les années suivantes (hypothèse au 31 décembre 2023 d'un taux de revalorisation des salaires de 4,5 % en 2024 et 2,5 % les années suivantes) ;

- âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon la réforme de la retraite.

La réforme des retraites 2023 n'a pas eu d'impact significatif sur les provisions de fin de période.

La reprise de provision constatée sur la période correspond aux versements effectifs réalisés.

NOTE 9 Dettes financières

En millions d'euros	31 décembre					
	2024			2023		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Obligations à haut rendement	1 009,3	-	1 009,3	1 037,5	-	1 037,5
Obligations sécurisées de second rang	-	-	-	-	-	-
Obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Facilités de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	0,3	-	0,3	0,3	-	0,3
Intérêts courus	17,8	17,8	-	18,1	18,1	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 027,4	17,8	1 009,6	1 055,9	18,1	1 037,8

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 1 027,4 millions d'euros contre 1 055,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal (en millions de devises)	Solde au 31.12.2024 (en millions d'euros)	Taux d'intérêt
Obligations à haut rendement 2027 tranche Dollar US	2021	2027	500 US\$	430,6	8,75 %
Obligations à haut rendement 2027 tranche Euros	2021	2027	585 €	578,7	7,75 %
TOTAL OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT				1 009,3	
Autres emprunts (en US\$)	2018	2027	1,8 US\$	0,1	0 %
Autres emprunts (en €)	2018	2027	3,5 €	0,2	0 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS INTÉRÊTS COURUS				1 009,6	

Les taux de clôture au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 étaient respectivement de 0,96256 euro pour 1 dollar US et 0,90498 euro pour 1 dollar US.

Dettes financières par devise

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Euros	578,9	585,2
Dollars US	430,7	452,6
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	1 009,6	1 037,8

Dettes financières par taux d'intérêt

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Taux variables	-	-
Taux fixes :		
- EUR :	578,9	585,2
- USD :	430,7	452,6
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	1 009,6	1 037,8

Dettes financières par échéances

En millions d'euros	2025	2026	2027	2028	2029	Au-delà	Total
Dettes financières par échéance hors intérêts courus	-	-	1 009,6	-	-	-	1 009,6

Variations de la période

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Solde en début de période	1 055,9	1 072,5
Remboursement d'emprunts	(54,6)	-
Nouveaux emprunts	-	-
Variation des découverts bancaires	-	-
Intérêts décaissés	(86,7)	(87,7)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
Remboursement dépôts et cautionnements	-	-
Flux de trésorerie	(141,3)	(87,7)
Coûts d'emprunts	86,4	87,4
Compensation (note 4)	-	-
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	26,4	(16,3)
Solde en fin de période	1 027,4	1 055,9

Obligations à haut rendement 2027 (500 millions de dollars US et 585 millions d'euros)

Le 1^{er} avril 2021, Viridien a émis des obligations 2027 pour un montant nominal de 500 millions de dollars US et 585 millions d'euros (ensemble, les « Obligations 2027 »). Ces nouvelles obligations portent intérêts à 8,75 % pour la tranche dollar et 7,75 % pour la tranche euro payables semestriellement à terme échu en avril et octobre de chaque année.

Ces obligations sont sécurisées par la librairie Earth Data US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des principales entités opérationnelles de la division DDE et certains prêts internes.

Au second semestre 2024, un programme de rachat des obligations à haut rendement 2027 a été entamé.

La tranche euro a été remboursée pour 6,3 millions d'euros passant ainsi de 585 millions d'euros à 578,7 millions d'euros. La tranche dollar US a été remboursée pour 56,6 millions de dollars US passant ainsi de 500 millions de dollars US à 447,6 millions de dollars US.

Ces rachats ont été effectués en dessous de la valeur nominale des obligations et l'annulation des obligations rachetées a généré un boni de 0,1 million d'euro et 1,2 million de dollars US inscrits en produits exceptionnels dans les comptes de la Société.

Au 31 décembre 2024, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 1 009,3 millions d'euros.

Facilités de crédit

Viridien a conclu le 1^{er} avril 2021, un accord de crédit renouvelable super senior (« RCF ») d'une maturité de 4,5 ans et d'un montant de 100 millions de dollars US garanti par les mêmes sûretés que les Obligations 2027. Le taux d'intérêt est déterminé selon le taux SOFR auquel est ajoutée une marge maximale de 5 % l'an révisable à la baisse en fonction de la notation du Groupe et de l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette marge a été révisée à la baisse par suite de la publication en avril 2023 par l'agence de notation Fitch d'une hausse de la notation du Groupe.

Les Obligations 2027 et le RCF partagent le même panier de sûretés comprenant notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités du sous-groupe Sercel, les titres des

principales entités opérationnelles de GGR, et certains prêts internes.

Viridien a étendu la maturité de son crédit renouvelable d'octobre 2025 à octobre 2026.

A fin décembre 2024, 10 millions de dollars US du crédit renouvelable sont mobilisés par l'une de nos banques prêteuses afin de permettre à Viridien d'émettre des cautions, garanties et indemnités en faveur de clients. Au 31 décembre 2024, le solde de cette facilité de crédit est utilisé pour un montant de 4 millions de dollars US.

Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde de la Société du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts non éteints lors de la restructuration financière de la Société en 2018 faisaient l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2,5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année. Cet emprunt ne portait pas intérêt.

En septembre 2020, la Société a organisé le désintéressement par anticipation de ses créanciers restants au titre de son Plan de Sauvegarde, en vue du dépôt par les co-commissaires à l'exécution du plan d'une requête aux fins de constat de l'achèvement de son Plan de Sauvegarde. À ce titre, la Société a procédé aux paiements de 1,7 million de dollars US et 3,5 millions d'euros.

Les sommes de 0,3 million d'euros et 0,2 million de dollars US restants dues aux créanciers défaillants ont été versées sur un compte séquestre jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (note 2). Au cours de l'année 2023, 0,01 million d'euros et 0,02 million de dollar US avaient été libérés et versés aux créanciers défaillants selon la convention de séquestre ; aucun versement n'a été effectué courant 2024.

Au 31 décembre 2024, le solde de cet emprunt s'élève ainsi à 0,3 million d'euros converti au taux de clôture du 31 décembre 2024.

Intérêts courus

Les intérêts courus concernent principalement l'emprunt obligataire à haut rendement à échéance 2027.

NOTE 10 Instruments financiers

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est libellé en dollars US. Au 31 décembre 2024, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 430,7 millions d'euros (note 9).

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change permet d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise. Au 31 décembre 2024, il n'existe aucun contrat d'achat à terme.

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2024 sont les suivants :

En millions d'euros	2024		2023	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Immobilisations financières (note 4)	2 348,6	2 348,6	2 167,1	2 167,1
Disponibilités	154,0	154,0	184,3	184,3
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	7,4	7,9	21,7	22,1
Instruments de trésorerie actif	3,5	3,5	2,0	2,0
Emprunts à taux variable (note 9)*	-	-	-	-
Emprunts à taux fixe (note 9)	1 009,6	999,2	1 037,8	950,4

* Au 31 décembre 2024, les obligations à haut rendement 2027 en euros et en dollars US se négociaient respectivement à un prix de 99,53 % et 98,25 % de leur valeur nominale.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2024, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- de la valeur nette des 249 actions propres détenues. Au 31 décembre 2024, une provision pour dépréciation de ces

valeurs mobilières de placement (12,7 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2024 ;

- d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 7,4 millions d'euros. Aux termes de différents actes, une partie de ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire pour 2,8 millions de dollars US (2,7 millions d'euros).

NOTE 11 Dettes fournisseurs

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Dettes fournisseurs	21,7	15,6
Factures non parvenues	1,7	1,1
Fournisseurs et comptes rattachés	23,4	16,7

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

NOTE 12 Dettes fiscales et sociales

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2024	2023
Dettes sociales	3,7	3,6
TVA et autres dettes fiscales	0,7	0,4
Dettes fiscales et sociales	4,4	4,0

Le poste « dettes sociales » correspond à hauteur de 0,7 million d'euros à des charges à payer.

NOTE 13 Autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2024	2023
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés (note 6)	388,1	553,8
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	195,1	186,7
Autres	0,8	0,8
Autres dettes	584,0	741,4

NOTE 14 Comptes de régularisation

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2024	2023
Charges constatées d'avance	0,6	1,4
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes)	49,4	32,8
Comptes de régularisation Actif	50,0	34,2

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre	
	2024	2023
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	83,9	46,1
Comptes de régularisation Passif	83,9	46,1

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la Société libellés en dollar US.

Une compensation partielle des pertes et gains de change latents sur l'emprunt obligataire et sur le prêt consenti à la société CGG

Holding (U.S.) Inc. s'élève à 49,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. Après cette compensation, il résulte une provision pour perte de change de 0,4 million d'euros inscrite en provisions pour risques au bilan de la Société au 31 décembre 2024 (note 8).

NOTE 15 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques

Obligations contractuelles

En millions d'euros	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	1 009,6	-	1 009,6	-
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	-	-	-	-
Obligations issues des locations simples	15,9	2,2	8,7	5,0
TOTAL	1 025,5	2,2	1 018,3	5,0

Locations

Au 31 décembre 2024, les engagements de la Société sont principalement relatifs au nouveau contrat de location immobilière signé le 19 avril 2022, lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France) (note 2). Le coût annuel de ces

loyers s'est élevé à 2,1 millions d'euros en 2024 et à 2,0 millions d'euros en 2023. Un amortissement de 0,04 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2024 contre 0,04 million d'euros en 2023.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2024 :

En millions d'euros	Loyers
2025	2,2
2026	2,2
2027	2,2
Au-delà de 2027	9,3
Coût total des loyers futurs	15,9

Garanties

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Financements		
Garanties émises en faveur des banques	-	-
Opérations		
Garanties émises en faveur de clients	132,2	134,7
Autres garanties	108,6	198,9
TOTAL	240,8	333,6

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

En 2024, les autres garanties concernent principalement les garanties en relation avec la location de matériel de calcul pour

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2024 sont les suivantes :

nos centres de traitement de données. La Société peut également se porter garante pour ses filiales dans le cadre d'opérations courantes : engagements douaniers, fiscaux, sociaux, locations.

En millions d'euros	Total	Montant des engagements de la période		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	-	-	-	-
Garanties émises en faveur de clients	132,2	15,9	87,2	29,1
Autres garanties	108,6	57,8	31,0	19,8
TOTAL	240,8	73,7	118,2	48,9

Procédure de sauvegarde

Engagements de la Société dans le cadre de la procédure de Sauvegarde

Certains porteurs d'obligations convertibles (« Océanes ») 2019 et 2020 ont fait appel du jugement du 1er décembre 2017 d'approbation du Plan de Sauvegarde. La Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement dans un arrêt du 17 mai 2018. Par arrêt en date du 26 février 2020, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de certains porteurs d'Océanes, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le Tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du Plan de Sauvegarde de la société Viridien, celle-ci ayant réglé par anticipation l'intégralité de ses dettes au titre du Plan de Sauvegarde.

Tierce opposition au jugement du Tribunal de Commerce de Paris

Le 22 décembre 2020, M. Jean Gatty, en qualité d'ancien représentant de chacune des deux masses d'Océanes et la société JG Capital Management (société de gestion de JG Partners, un ancien porteur d'Océanes) dont il est le dirigeant ont formé tierce-opposition au jugement du 24 novembre 2020, qui avait constaté l'achèvement par anticipation du Plan de Sauvegarde du Groupe Viridien.

Après les désistements de M. Jean Gatty, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé le 7 mai 2021 la tierce opposition irrecevable, jugement aujourd'hui définitif.

Plaintes au pénal

Par ailleurs, le 2 février 2021, Viridien a été informée que JG Capital Management a déposé une plainte simple afin de remettre en cause les conditions de la restructuration financière du Groupe arrêtées en 2017 dans le cadre du Plan de Sauvegarde de Viridien. La Société rappelle que ce point lié au traitement des créanciers détenteurs d'obligations High Yield et d'Océanes a été longuement débattu devant différentes juridictions par les parties prenantes, ce de manière tout à fait transparente.

Le 29 avril 2021, Viridien a déposé une plainte pour dénonciation calomnieuse en lien avec la plainte déposée par JG Capital Management.

Recours en révision

Le 29 mars 2021, JG Capital Management a assigné Viridien devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de tenter d'obtenir, par voie d'un recours en révision, l'annulation du jugement du 1^{er} décembre 2017, qui a approuvé le Plan de Sauvegarde de Viridien. Deux anciens porteurs d'Océanes (à savoir : SA Schelcher Prince Gestion et HMG Finance) se sont associés aux demandes de JG Capital Management en 2022.

À la date d'arrêté des comptes, les procédures judiciaires liées à ce recours sont toujours en cours.

Accords d'intervention

Suite à la clôture Marine, Shearwater CharterCo AS a conclu des accords d'affrètement coque-nue de cinq ans (expirés en janvier 2025) avec les filiales de GSS, garantis par Shearwater, portant sur cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers. Dans le cadre de l'Accord d'intervention, le Groupe a consenti à se substituer à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers en cas (i) de défaut de paiement de Shearwater CharterCo AS, ou (ii) d'insolvabilité de Shearwater.

Dans l'hypothèse où les Accords d'Intervention seraient activés, le Groupe serait en droit de résilier l'Accord de Capacité et deviendrait le preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers dans le cadre de contrats d'affrètement coque-nue. Le Groupe pourrait enfin, grâce aux nantissements pris en sa faveur, se porter acquéreur de la totalité du capital de GSS, étant entendu que les principaux actifs de GSS et de ses filiales seraient constitués des cinq navires 3D haut de gamme et des streamers et que les dettes bancaires attachées auxdits navires constitueraient les principaux passifs. Ces accords, expirés en janvier 2025, n'ont eu aucune incidence sur les comptes de la Société.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturés aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
France	7,0	6,5
Autres	27,9	18,9
TOTAL	34,9	25,4

NOTE 17 Transferts de charges

Au 31 décembre 2024, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 0,9 million d'euros, correspondant principalement à des refacturations à la société CGG Services SAS de charges relatives au bâtiment Galileo.

NOTE 18 Résultat financier

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Gains (pertes) de change	(17,8)	11,8
Dividendes reçus des filiales	37,4	94,0
Revenus des créances rattachées aux participations	88,7	87,3
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	13,5	16,3
Commissions de garantie données	-	-
Autres produits financiers	8,2	5,8
Produits financiers	110,4	109,4
Commissions pour garantie	(11,5)	(13,0)
Intérêts sur emprunts	(84,9)	(85,9)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(36,9)	(32,4)
Commissions sur crédit syndiqué français	(1,5)	(1,5)
Autres charges d'intérêts	-	-
Charges d'intérêts financiers	(134,8)	(132,8)
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées (note 4)	199,2	53,7
Provision pour dépréciation des autres Immobilisations Financières (note 4)	-	-
Variation de provisions pour risques de change (note 8)	6,3	(2,5)
Dotations nettes de reprises de provisions financières	205,5	51,2
RÉSULTAT FINANCIER	200,7	133,6

Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la Société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

Dividendes reçus des filiales

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
CGG Holding BV	18,5	93,1
CGG Marine Resources Norge AS	-	-
CGG do Brasil Participações Ltda	-	0,2
CGG Services NL BV	-	-
Wavefield Inseis AS	18,8	-
CGG International	-	0,5
Veritas Do Brasil	0,1	0,2
Sercel SAS	-	-
Sercel Holding SAS	-	-
Dividendes	37,4	94,0

Produits financiers

Les revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les prêts accordés aux différentes filiales portant à 9,75 % pour les prêts libellés en dollars US et à 8,75 % pour ceux libellés en euros (note 4).

En 2024 et 2023, les autres produits financiers correspondent à des produits de placements financiers.

NOTE 19 Résultat exceptionnel

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
Variation de provisions pour risques filiales (note 4)	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels	-	-
Autre variation de provisions exceptionnelles	(1,0)	1,8
(Dotations)/reprises de provisions exceptionnelles	(1,0)	1,8
Produits (charges) exceptionnels de restructuration	(0,1)	(0,2)
Autres Produits (charges) exceptionnels	1,5	(4,7)
Produits (charges) exceptionnels, nets	1,4	(4,9)
Plus-values de cessions d'actifs	(0,1)	(30,3)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,3	(33,4)

Autres variation de provisions exceptionnelles

En 2024, la dotation aux provisions exceptionnelles est relative à un risque lié au personnel.

En 2023, une provision à fait l'objet d'une reprise totale suite à la réception de la facture Fugro d'un montant de 0,2 million de dollar US. La Société avait antérieurement constitué une provision pour un risque de remboursement à effectuer à la société Fugro de 1,9 million de dollars US, relatif à des frais encourus dans un litige de propriété intellectuelle, concernant SBGS.

Autres Produits (charges) exceptionnels

En 2024, les rachats d'obligations à haut rendement 2027 effectués en dessous de la valeur nominal ont généré un boni de

0,1 million d'euro et 1,2 million de dollars US inscrits en produits exceptionnels (voir note 9). En 2023, les charges exceptionnelles correspondent pour 2,2 millions d'euros à la liquidation de la filiale Exgeo et pour 2,4 millions d'euros à divers ajustements liés à la vente réalisée par le Groupe de l'activité GeoSoftware.

Plus-values de cessions d'actifs

Les moins-values enregistrées sur 2024 sont liées à la sortie des titres détenus dans les sociétés CBG Geofisica Ltda et CGG Geoscience Mexico SA de CV liquidées courant 2024. Les moins-values constatées en 2023 correspondent principalement à la cession à TAQA, des titres de participations Argas et à la sortie des titres de participations détenus dans la société Exgeo liquidé courant 2023.

NOTE 20 Impôts sur les bénéfices

Charge d'impôt

En millions d'euros	31 décembre	
	2024	2023
FRANCE		
Charge courante	-	-
Charge du régime d'intégration fiscale	-	-
Produit du régime d'intégration fiscale	6,5	4,7
Report en arrière des déficits	-	-
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(6,2)	3,9
	0,3	8,6
ÉTRANGER		
Charge courante	-	(0,2)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	0,3	8,4

Viridien a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à Viridien dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la

Société constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2024, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

Situation fiscale latente

En millions d'euros	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	0,3	-	-	-	0,3	-
b) Frais d'acquisition titres	-	-	-	-	-	-
c) Plus-value en sursis d'imposition	-	-	-	-	-	-
d) Écarts de change latents nets	-	-	-	-	-	-
e) Provision pour risques de change	-	-	-	-	-	-
f) Provision pour risques filiales	-	-	-	-	-	-
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3	-	-	-	3,3	-
h) Autres	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Sous-total	3,6	(0,3)	-	-	3,6	(0,3)
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportables fiscalement	555,4	-	20,5	-	575,9	-
b) Moins-value à long terme	-	-	-	-	-	-
Sous-total	555,4	-	20,5	-	575,9	-
TOTAL	559,0	(0,3)	20,5	-	579,5	(0,3)

NOTE 21 Effectifs

La ventilation des effectifs moyens de la Société est la suivante :

	2024	2023
Ingénieurs et cadres	14	13
Employés, ouvriers	-	-
TOTAL EFFECTIFS	14	13
Personnel mis à la disposition de Viridien par ses filiales	-	-

NOTE 22 Rémunération des administrateurs et du Directeur Général

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération, à raison de leur fonction. Au premier trimestre 2025, la Société a versé à ce titre une somme totale de 492 638 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024, à rapprocher d'une enveloppe de 550 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 16 juin 2020 et inchangée depuis, en l'absence d'une nouvelle décision de l'Assemblée générale.

La rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2024 à 240 000 euros.

La rémunération globale versée au cours de l'exercice au Directeur Général s'est élevée en 2024 à 1 478 349 euros.

NOTE 23 Transactions avec les sociétés liées

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe Viridien dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

En millions d'euros	2024	2023
EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires (note 16)	34,9	25,4
Charges d'exploitation	(24,5)	(16,7)
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	-	-
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	20,5	12,7
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(20,5)	(14,6)
FINANCIER		
Dividendes reçus (note 18)	37,4	94,0
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie (note 4)	199,2	34,5
Autres produits (charges) financiers nets	54,9	60,6
Créances rattachées à des participations, nettes (note 4)	864,6	910,6
Dettes rattachées à des participations (note 4)	-	-
Dividendes à recevoir	-	-
Avances de trésorerie accordées (note 6)	74,1	205,1
Avances de trésorerie reçues (note 6)	(388,1)	(553,8)
EXCEPTIONNEL		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (note 19)	-	-
Produits (charges) exceptionnels sur opérations financières	-	(2,2)
Plus ou moins-value de cession – Immobilisations financières	(0,1)	(5,1)
(Dotation) reprise nette de provision pour dépréciation de risques filiales (note 4)	-	-
IMPÔT		
(Charge) produit d'intégration fiscale (note 20)	6,5	4,7
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits (note 20)	(6,2)	3,9
Intégration fiscale - Comptes courants nets (notes 6 et 13)	(186,2)	(183,3)
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties émises en faveur de clients	132,2	134,7
Garanties émises en faveur des banques	-	-
Achats à terme de devises	-	-

NOTE 24 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.